

Conditions générales de vente Hometime (version du 02/10/2026)

Watch Next SAS, 322 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, RCS Paris 800 198 418, exploite sous la marque « Hometime » un atelier indépendant spécialisé dans l'entretien, la réparation, le diagnostic, l'authentification et les services associés aux montres. Hometime est indépendant des marques horlogères sauf indication contraire expresse.

Article 1 : Objet et contrat

Les présentes conditions générales (« CGV ») s'appliquent aux prestations fournies par Hometime. Les dispositions visant spécifiquement le consommateur s'appliquent aux personnes physiques agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité professionnelle.

Elles complètent le devis, bon de commande, ordre de réparation ou tout autre document précisant la prestation commandée. Le contrat est formé lorsque le Client accepte la prestation et son prix par signature, validation électronique, courrier électronique ou tout autre moyen permettant d'établir son accord. En cas de contradiction, les conditions particulières acceptées par le Client prévalent sur les présentes CGV.

Article 2 : Prise en charge et diagnostic

Le Client communique les informations utiles concernant la montre, son historique et les dysfonctionnements constatés. Hometime peut enregistrer l'état apparent de la montre et réaliser des photographies lors de sa prise en charge.

Cet examen extérieur ne constitue pas un diagnostic exhaustif. L'ouverture, le démontage, les essais ou le nettoyage peuvent révéler des défauts, traces d'usure, d'humidité, de choc, réparations antérieures ou besoins de pièces qui n'étaient pas décelables auparavant.

Lorsqu'un devis a été établi avant examen complet, il peut être révisé après diagnostic. **Aucun travail supplémentaire facturable non prévu au devis accepté n'est réalisé sans l'accord du Client.**

Article 3 : Réalisation des prestations

Hometime exécute les travaux conformément aux règles de l'art et peut confier tout ou partie d'une intervention à un horloger, fabricant, fournisseur ou prestataire spécialisé choisi par ses soins. Hometime demeure l'interlocuteur contractuel du Client pour la prestation qu'il facture.

Les pièces remplacées peuvent être restituées au Client sur demande formulée avant l'intervention, sauf lorsqu'elles doivent être retournées au fabricant ou au fournisseur, font l'objet d'un échange standard ou lorsque leur restitution est matériellement ou légalement impossible.

Les délais communiqués sont ceux connus ou raisonnablement estimés lors de la commande. Ils peuvent évoluer en raison notamment du diagnostic, de la disponibilité des pièces, d'une intervention extérieure ou d'une contrainte technique. Hometime informe le Client d'une modification significative du délai. Les dispositions légales impératives relatives aux délais d'exécution demeurent applicables.

Article 4 : Prix et paiement

Les prix sont indiqués en euros TTC sauf indication contraire. Le prix dû est celui de la prestation acceptée par le Client, augmenté uniquement des travaux complémentaires qu'il aurait ultérieurement autorisés.

Sauf condition particulière, le règlement est exigible à l'achèvement des travaux et avant restitution ou expédition de la montre.

Si le Client refuse un devis complémentaire rendu nécessaire par le diagnostic, Hometime cesse les travaux concernés. Restent dus les prestations, diagnostics, fournitures et frais préalablement acceptés ou valablement engagés.

Article 5 : Expédition et transport

Une montre peut être remise directement à l'atelier ou expédiée selon les modalités proposées par Hometime. Lorsque Hometime fournit un dispositif ou des instructions d'expédition, le Client s'engage à respecter les conditions d'emballage, d'identification et de remise au transporteur qui lui sont communiquées.

Le Client doit signaler avant l'envoi toute particularité ou valeur exceptionnelle susceptible de nécessiter des dispositions spécifiques. Les conditions particulières d'expédition, d'assurance et, le cas échéant, de valeur déclarée communiquées pour l'envoi concerné complètent les présentes CGV.

Article 6 : Restitution et conservation

La montre est restituée après achèvement des travaux et règlement des sommes dues. Le Client est invité à reprendre sa montre dans un délai raisonnable après avoir été informé de sa disponibilité.

En cas de conservation prolongée imputable au Client, Hometime peut, après information préalable, facturer les frais supplémentaires de garde ou d'assurance réellement occasionnés lorsqu'ils ont été portés à sa connaissance.

Une montre confiée pour réparation, entretien ou travail et non retirée pendant un an peut faire l'objet de la procédure de vente prévue par la loi du 31 décembre 1903 ; elle n'est pas automatiquement acquise à Hometime ni librement considérée comme abandonnée.

Article 7 : Garantie des travaux

Les prestations bénéficient des garanties légales applicables et, lorsqu'elle est expressément mentionnée sur le devis, la facture ou un document de garantie, de la garantie commerciale Hometime indiquée sur ce document.

Lorsqu'une garantie porte sur le fonctionnement ou l'étanchéité à la suite d'un entretien, elle concerne les éléments et travaux faisant l'objet de l'intervention. Sont notamment exclus les dommages sans lien avec celle-ci résultant d'un choc, d'une chute, d'une mauvaise utilisation, d'une intervention ultérieure d'un tiers, d'une usure normale ou d'un élément non inclus dans la prestation.

Toute demande au titre de la garantie doit permettre à Hometime d'examiner la montre avant qu'une intervention soit réalisée par un tiers.

Article 8 : Responsabilité

Hometime répond des dommages directs qui lui sont imputables dans les conditions du droit commun. Hometime ne saurait en revanche répondre d'un défaut préexistant qu'un examen raisonnable ne permettait pas d'identifier avant ouverture ou démontage, ni des conséquences directement imputables à des informations inexacts ou incomplètes fournies par le Client, à une intervention antérieure, à la vétusté intrinsèque d'un composant ou à un événement de force majeure.

La corrosion, l'humidité, le vieillissement de vernis ou de matériaux, la fragilité de pièces anciennes et les interventions antérieures peuvent accroître le risque inhérent à certaines opérations. Lorsqu'un risque particulier est identifié avant intervention, Hometime en informe le Client lorsque cela est raisonnablement possible.

Article 9 : Authenticité et provenance

Hometime peut refuser ou interrompre une intervention lorsqu'une montre ou un composant présente des caractéristiques susceptibles de révéler une contrefaçon, une origine illicite ou une situation nécessitant des vérifications supplémentaires.

Une facture d'entretien, de réparation, de diagnostic ou d'auscultation ne constitue pas un titre de propriété et n'atteste pas que son détenteur est propriétaire de la montre, sauf prestation spécifique ayant expressément cet objet.

Article 10 : Rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement et que le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation est applicable, le consommateur dispose de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour l'exercer.

Si le consommateur demande expressément que l'exécution d'une prestation payante commence avant l'expiration de ce délai, Hometime peut commencer les travaux. En cas de rétractation avant exécution complète, le consommateur reste redevable, dans les conditions légales, de la part de prestation effectivement réalisée. Après exécution complète, le droit de rétractation est perdu lorsque les conditions légales, notamment l'accord préalable exprès et la reconnaissance de cette perte, ont été respectées.

La rétractation peut être exercée par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à contact@hometime.fr ou à Watch Next SAS – Hometime, 322 rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

Article 11 : Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à contact@hometime.fr ou à l'adresse ci-dessus. Après réclamation préalable restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation : **CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice**, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – 01 89 47 00 14 – litiges@cm2c.net – www.cm2c.net/declarer-un-litige.php.

Article 12 : Preuve et droit applicable

Les devis, validations, courriers électroniques, enregistrements du système d'information et documents échangés entre les parties peuvent être utilisés comme éléments de preuve dans les conditions prévues par la loi. Les présentes CGV sont soumises au droit français, sans priver le consommateur des dispositions impératives dont il bénéficie.
